

« A Travers l'Estran »

Règlement 2019

ARTICLE 1/ PRESENTATION

Epreuve de Trail marin comportant 5 courses :

- **EVE** : départ du centre Hospitalier de Trestel (22660 Trévou-Tréguignec)
- **rel'EVE** : départ du centre Hospitalier de Trestel (22660 Trévou-Tréguignec)
- **ESTRAN** : départ du port de La Roche Jaune (22220 Plouguiel)
- **BERNIQUE** : départ du parking de Pors-Scaff (22820 Plougrescant)
- **CREVETTE** : départ du centre Hospitalier de Trestel (22660 Trévou-Tréguignec)

L'arrivée des 5 courses est située sur la plage de Trestel, près du centre hospitalier (22660 Trévou-Tréguignec)

- ✓ **EVE** (Estran vers Estran) et **rel'EVE** démarrent par 15 km de sentiers, sous-bois, voie verte pour rejoindre l'Estran à partir du « pont noir », situé entre Tréguier et Plouguiel », puis reprend le parcours de la course **ESTRAN** à partir du petit port de la Roche Jaune.

- ✓ **ESTRAN** et **BERNIQUE** empruntent environ 95% d'estran, le reste est constitué de sentiers côtiers ou de petits chemins proches du rivage.

Au départ de la course **ESTRAN**, il y a 2 km de route pour disloquer le peloton. Les chaussures ne verront plus que 600m de "goudron" avant l'arrivée. Mais attention, l'estran, ce n'est pas seulement que du sable, c'est aussi des cailloux, des galets, de la vase, des gués, de la tôle ondulée... et surtout, c'est humide !! Mais il n'est pas besoin de savoir nager !!!

La course **BERNIQUE** démarre directement sur l'estran.

La course **CREVETTE** est un trail, boucle découverte de 8 km, sans classement.

ARTICLE 2/ PARTICIPATION

La participation du coureur implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur, et de ses partenaires agréés, pour l'utilisation faite de son image.

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non :

- De la **catégorie Espoir à Vétéran** pour **EVE**, **rel'EVE** (50 km) et **ESTRAN** (32 km)
- De la **catégorie Cadet à vétéran** pour **BERNIQUE** (14 km)
- A tous, sans CM ou licence, pour **CREVETTE** (8 km sans classement)

Tout participant s'engage à fournir la copie d'une licence sportive (avec attestation du médecin) ou un certificat médical de « **non contre indication à la pratique de la course à pieds, ou athlétisme, en compétition (mention obligatoire)** » datant de moins d'un an, conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999.

Une autorisation parentale, dûment signée par les parents ou représentants légaux, est obligatoire pour les mineurs participants à la **BERNIQUE** (14 km) (Sauf pour **CREVETTE**).

ARTICLE 3 / CHARTE DE LA COURSE

Les courses EVE, Rel'EVE, ESTRAN et BERNIQUE s'inscrivent dans le cadre du Challenge Solidarité auquel adhère l'organisation.

Tous les participants devront prendre en considération les points suivants : respecter la nature, les consignes de course, les zones de ravitaillement (*les gels et autres produits pris en dehors des ravitaillements officiels doivent être conservés ou jetés dans les zones prévues à cet effet*), les commissaires de course, les bénévoles et les spectateurs.

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Une attention particulière devra être portée au respect de la flore, en suivant scrupuleusement le parcours tracé par l'organisateur, afin de préserver les sites traversés.

La nature nous accueille, soyons en dignes

ARTICLE 4 / HORAIRES

Les horaires de départ des courses sont indiqués sur notre site internet (www.estran.org, menu LE TRAIL puis INFOS PRATIQUES) et sur www.ikinoa.com, notre partenaire pour les inscriptions en ligne.

Barrières horaires

Deux barrières horaires sont prévues sur EVE & rel'EVE :

- **Au km 21** : au port de La Roche Jaune.

Heure de passage maximum : voir notre site internet www.estran.org, menu LE TRAIL puis INFOS PRATIQUES.

Les concurrents seront dirigés directement sur Trestel.

- **Au km 39** : après la cale de Buguéles.

Heure de passage maximum : voir notre site internet www.estran.org, menu LE TRAIL puis INFOS PRATIQUES.

Les concurrents seront dirigés directement au ravitaillement de Pélinec (Parcours raccourci de 3.5 km).

Dans les 2 cas, les numéros de dossards seront enregistrés et ne participeront pas au classement final de l'épreuve.

ARTICLE 5 / INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font **uniquement** en ligne à partir du site Internet <http://www.ikinoa.com/> avec paiement sécurisé.

Le cout de l'inscription en ligne est à la charge du coureur.

- ✓ **Il n'y aura pas d'inscription sur place, le jour de la course, pour les 14, 32 et 50 km.**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6 /RETRAIT DES DOSSARDS

- ✓ Les modalités sont indiquées sur notre site internet : www.estran.org, menu LE TRAIL puis INFOS PRATIQUES

ARTICLE 7 / EQUIPEMENT

Les participants devront s'équiper en fonction de la météo.

Le dossard doit être porté sur la poitrine, ou sur le ventre, et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Les concurrents sont supposés être en autonomie complète, gourde ou Camel bag sont fortement conseillés.

ARTICLE 8 / BALISAGE

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé.

Le balisage sera composé de rubalise, de panneaux ou bien encore de marquages au sol en fonction des possibilités offertes par le tracé et au regard du respect de l'environnement.

Trois portes obligatoires (2 pour Bernique) seront présentes sur le parcours.

Installées à des endroits du parcours où la nature humaine pourrait amener à prendre des raccourcis (pointe de Beg Vilin, plage de Goermel et boucle de l'île Ziliec), chacune de ces trois portes recevra **deux contrôleurs** qui relèveront les numéros de dossards.

ARTICLE 9 / SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera assurée par des secouristes.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 10 / RAVITAILLEMENT - ARRIVEE

Les concurrents sont supposés être en autonomie complète mais plusieurs ravitaillements sont disposés sur le parcours :

- ✓ **EVE & rel'EVE** : 3 ravitaillements (solide-liquide) plus un à l'arrivée
- ✓ **ESTRAN** : 2 ravitaillements (solide-liquide) plus un à l'arrivée.
- ✓ **BERNIQUE** : 1 ravitaillement (solide-liquide) plus un à l'arrivée

Possibilité de Restauration rapide sur place (Sandwichs et boissons en vente).

ARTICLE 11 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Les courses **EVE, Rel'EVE, Estran et Bernique** compteront pour le Challenge Solidarité (Cf. Règlement du Challenge sur notre site internet)

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

ARTICLE 12 / SANCTIONS

Tout participant surpris, lors de l'épreuve, à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié.
(Aucune réclamation ne sera possible).

ARTICLE 13 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ARTICLE 14 / COORDONNEES ORGANISATEURS

A Travers l'Estran
Mairie de Penvenan
10, place de l'église
22710 PENVENAN

Site internet : www.estrans.org
Mail : estrans@estrans.org